



Votre expert en crédits R&D

www.tektrap.ca

Spécialisé dans la réclamation des crédits
d'impôt RS&DE en partenariat avec les
firmes comptables

Vous avez des clients oeuvrant dans un secteur industriel, technique ou informatique? Il y a alors de fortes chances qu'ils fassent de la recherche scientifique et du développement expérimental. Peut-être même à leur insu !

Si votre firme n'est pas familière avec ce programme ou si vous n'avez jamais fait de réclamation en ce sens, nous pouvons vous aider. Notre intervention se fait en plusieurs étapes. La première consiste à évaluer – sans frais et sans obligation de votre part – les travaux de ces clients qui seraient susceptibles de satisfaire aux conditions du programme de crédits d'impôt RS&DE. Peut-être ont-ils droit à un crédit d'impôt pouvant atteindre jusqu'à 82% des salaires investis en RS&DE et 35% des dépenses impliquées. Le modèle d'affaires de Consultation Tektrap est basé sur un partenariat étroit avec les firmes comptables. Notre équipe est constituée exclusivement d'ingénieurs et de scientifiques couvrant à peu près tous les domaines techniques. Elle ne comprend aucun comptable, aucun fiscaliste. Ce modèle tire ainsi le meilleur profit des deux parties : les scientifiques et les ingénieurs de Consultation Tektrap traitent les aspects scientifiques et techniques de la réclamation de crédits d'impôt RS&DE alors que les comptables et les fiscalistes de votre firme s'occupent des aspects comptables et fiscaux.

Consultation Tektrap n'a qu'un seul but : vous aider à mieux servir vos clients pour la réclamation de leurs crédits d'impôt RS&DE. En leur permettant de profiter ainsi de l'expertise d'une équipe de scientifiques, vous fidélisez du même coup les clients qui seraient tentés de chercher ailleurs le même service. Suite à un diagnostic positif, un scientifique de Consultation Tektrap rencontrera le personnel technique et administratif de l'entreprise afin d'analyser en détails les travaux effectués de RS&DE. Il évaluera alors le montant des crédits d'impôts auxquels votre client pourrait avoir droit.

La dernière étape consiste en la rédaction d'un rapport scientifique appuyant la réclamation. Nous vous fournirons aussi un rapport des dépenses admissibles permettant de remplir le formulaire T661 de la déclaration d'impôt fédérale et celui RD-222 de la déclaration provinciale. Advenant un audit fiscal, les experts de Consultation Tektrap seront évidemment présents pour préparer et défendre le dossier de votre client auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Consultation Tektrap s'est bâtie une réputation enviable au Québec et en Ontario en réalisant chaque année plus de 200 mandats de réclamation de crédits d'impôt RS&DE pour le bénéfice des PME. Nous desservons toutes les régions du Québec et nous considérons que toutes les entreprises devraient profiter de ces crédits d'impôt RS&DE, quelle que soit leur taille ou leurs champs d'activité.

« Consultation Tektrap et VOUS : une combinaison gagnante ! »